



Archers Du Moulon
OCGIF – Tir à l'arc – Club Inclusif
Fiche d'inscription : Saison 2026 – 2027



Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
Ville :

Nationalité :
Date naissance :
Lieu naissance :
Téléphone :
Mail :

PHOTO

Tous les champs sont à remplir. Ces informations (non diffusées) permettent, de respecter les lois en vigueur, de vous inscrire et de vous.

- ☐ Je suis débutant. ☐ Je suis initié un an de pratique ☐ Je pratique depuis plus d'un an
☐ J'ai mon arc – Modèle : ☐ J'ai mes flèches et protections ☐ Je n'ai pas d'arc (prêt arc la 1^{ère} année)

FFTA : Fédération Française de Tir à l'Arc		
Age ¹ Inscription	De 12 à 18 ans	Plus de 18 ans
	☐ 120 €	☐ 160 €
FFTL : Fédération Field Tir Libre		
Age ² Inscription	De 12 à 17 ans	Plus de 17 ans
	☐ 75 €	☐ 100 €

DOUBLE LICENCE FFTA + FFTL		
Age ² Inscription	De 12 à 17 ans	Plus de 17 ans
	☐ 160 €	☐ 230 €

³ Chèque vacances	5€	☐ Frais de dossier
------------------------------	----	---

⁴ Kit Archer(e)	45 €	☐ Je commande
----------------------------	------	--------------------------------------

Pass' Sport Reduction	Numéro	Réduction en Euros (€)
-----------------------	--------	---------------------------------

¹ Licence FFTA et FFTL : Le tarif inclus les coûts : De la licence et de l'assurance, des parts des ligues Ile De France et Comité Départemental 91 et celle de l'OCGIF.
FFTA : Toute type de pratique et de compétition
FFTL : Tir animalier

² Double licence FFTA + FFTL : Le tarif inclus les coûts : De la licence et de l'assurance FFTA, des parts des ligues Ile De France et Comité Départemental 91, de la licence et de l'assurance FFTL et celle de l'OCGIF.

³ Inscriptions par chèque vacances : Un supplément de 5€ sera demandé pour les frais de dossier pour toute inscription par chèque vacances.

⁴ Kit archer(e) : Pour les archers non équipés, le club peut faire un achat (coût supplémentaire de 36€) pour fournir un kit composé de 6 flèches, 1 carquois, 1 palette de doigt, 1 protection de bras et prêt d'un arc initiation la 1^{ère} année.

Vêtements clubs : Pour les archer(e)s qui le souhaitent, le club propose plusieurs choix. Les vêtements sont obligatoires en représentation du club et/ou en compétition.

Club inclusif : Notre club a obtenu le label club inclusif en décembre 2024 pour accueillir des Personnes en Situation de Handicap. Notre capacité d'accueil est aujourd'hui limitée aux personnes disposant d'une autonomie suffisante.

**** Le club ne peut pas accueillir des jeunes de moins de 12 ans.**

**** Toute inscription est soumise à l'approbation du Bureau de la section OCGIF Les Archers Du Moulon.**

Horaires d'entraînement pour cette saison 2025-2026 :

- 2 séances possibles en septembre avant confirmation inscription
- Entraînements encadrés les mardis et vendredis de 17H00 à 19H30
- Entraînements confirmés les samedis de 9H30 à 12H00
- *Gymnase est fermé pendant les périodes des vacances scolaires et événements organisés par la ville de Gif Sur Yvette ;*
- Reprise des entraînements une semaine après la fête des associations

Jardin d'arc et parcours animalier – accès permanent après accord du bureau :

- Jardin d'arc : Buttes de tir 18, 30 et 50 m
- Parcours extérieur : Cibles animalières 2D et 3D

Par ma présente inscription, je reconnais avoir pris ou prendre connaissance des règlements Intérieurs de l'OCGIF et ceux des Archers Du Moulon. Je m'engage à m'y conformer et à promouvoir les valeurs du sport.

Je verse la somme totale de (somme totale) :€ TTC

☐ par chèque bancaire ☐ par virement bancaire ☐ par chèque vacances

- **Par chèque bancaire**, possibilité de faire 3 chèques datés le jour de l'inscription et signés. A l'enregistrement sur les sites des fédérations de tir à l'arc de la licence de l'archer(e) en septembre 2025, les chèques seront encaissés aux dates demandées (encaissement du dernier chèque en décembre 2025) même si l'archer(e) arrête entre temps.
- **1 seul virement bancaire**. L'inscription sera effectivement et la demande de licence de l'archer(e) sera faite sur les sites des fédérations de tir à l'arc à réception du virement sur le compte des Archers Du Moulon.
- **1 seul versement par chèque vacances** en n'oubliant pas le chèque vacances de 5€ pour frais dossier.

☐ J'ai besoin d'une attestation d'inscription pour mon comité d'entreprise ou autre pour me faire rembourser mon inscription

- Montant de l'attestation d'inscription comprend l'ensemble des frais d'inscription et si besoin de l'achat d'un arc et autres matériels d'archerie.



Archers Du Moulon
OCGIF – Tir à l'arc – Club Inclusif
Fiche d'inscription : Saison 2026 – 2027



**AUTORISATION PARENTALE ACCES STRUCTURES SPORTIVES
ET COMPETITIONS POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e) représentant légal ayant autorité parentale

- ☐ **Autorise** mon enfant à venir seul sur le lieu d'entraînement ou en compétition et à en repartir seul, et cela sous ma responsabilité parentale et dégage expressément la section OCGIF Les Archers Du Moulon de toutes responsabilités à ce sujet.
- ☐ **N'autorise pas** mon enfant à venir seul sur le lieu d'entraînement ou en compétition et à en repartir seul. Je m'engage à le déposer puis à venir **le chercher sans retard** à la fin des séances d'entraînement ou de compétition et dégage expressément la section OCGIF Les Archers Du Moulon de toutes responsabilités à ce sujet.

DROIT A L'IMAGES

Dans le cadre de la vie de la section Tir à l'arc Les Archers Du Moulon, des photos ou vidéos de votre enfant et/ou de vous-même peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

- ☐ **Autorise** l'utilisation des photos et/ou de vidéos dans le cadre des activités des Archers Du Moulon.
- ☐ **N'autorise pas** l'utilisation des photos et/ou de vidéos dans le cadre des activités des Archers Du Moulon.

APTITUDE MEDICALE

Rappel : Pour l'archer(e) déjà adhérent au club, le certificat médical a une durée de validité de 3 ans sauf si vous avez répondu **OUI** à une des questions du questionnaire de santé. Dans ce cas, fournir un nouveau certificat médical.

Première adhésion au club Les Archers Du Moulon

- ☐ Je fournis un certificat médical de moins de 3 mois avec l'information mentionnée : pratique de la compétition.

Réinscription au club Les Archers Du Moulon

Les Fédérations de Tir à l'Arc ont validé la suppression du certificat médical obligatoire à chaque saison, mais a conservé le principe des questionnaires de santé (CERFA N° 15699*1) adapté par la commission médicale avec attestation à fournir, dans le cadre de la délivrance d'une licence fédérale pour les majeurs et les mineurs.

Dans le cas d'une réponse positive à l'une des questions de santé (CERFA N° 15699*1), l'adhérent devra fournir un certificat médical. Il sera de la responsabilité des adhérent(e)s de répondre sérieusement aux questions posées et d'en tirer les conséquences en cas de besoin.

Mon certificat médical a moins de 3 ans. :

- ☐ Je certifie sur l'honneur avoir répondu **NON** à toutes les questions de santé, je fournis le QS et je ne fournis pas de certificat médical.
- ☐ J'ai répondu **OUI** à une des questions de santé et je fournis un certificat médical avec l'information mentionnée : pratique de la compétition.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations indiquées sur ma fiche d'inscription et je retourne les trois premières pages signées pour que mon inscription soit prise en compte.

Date :

Signature de l'archer(e) majeur ou du représentant légal, précédé du Nom et Prénom :

Signature :



Archers Du Moulon
OCGIF – Tir à l'arc – Club Inclusif
Fiche d'inscription : Saison 2026 – 2027



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations indiquées sur le questionnaire de santé voir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-Sport » cerfa 15699*1 pour le renouvellement de ma licence de tir à l'arc et je retourne ce questionnaire signé.

Date :

Signature de l'archer(e) majeur ou du représentant légal, précédé du Nom et Prénom :

Signature :



Archers Du Moulon
OCGIF – Tir à l'arc – Club Inclusif
Fiche d'inscription : Saison 2026 – 2027



LES AIDES POSSIBLES

• Tremplin citoyen Essonne

- 50€ → Bénévolat pour les 12-15 ans (collège)
- 150€ → 15h de bénévolat pour les 15-17 ans
- 250€ → 25h de bénévolat pour les 18-21 ans
- Dossier à remplir par le jeune et à signer par la section et l'OCGif

• Coupons Sport, Chèques Vacances à remettre à l'OCGif

- Chèques sport d'Actobi
- Les é-chèques vacances sont également admis

Pour les chèques, sport d'Actobi, é-chèque, chèque vacances et coupons sport, 2,5% supplémentaire seront prélevés pour les frais dossiers, soit 5€ à ajouter à l'adhésion pour notre section Tir à l'arc.

• Rappel de l'aide financière de la Mairie pour les jeunes giffois (3 à 15 ans)

- Pass multi-loisirs : 50 à 70 € sous conditions de ressources → voir action sociale petite enfance
- Le Pass vous est présenté et vous le tamponnez
- C'est la mairie qui rembourse le montant

• Pass' sport reconduit pour la saison 26-27 pour les 14-17 ans et à nouveau pour les 6-13 ans

- Réduction de 70 € est appliquée dès l'inscription
- Le code (message du ministère des sports) doit nous être transmis au trésorier ou président du club, avant le 1er octobre
- Le remboursement est effectué par l'état à l'OCGif qui reverse ensuite à notre club

• Labaz (Région IdF)

- 100 € de la Région pour les 15-17 ans sans condition
- Le remboursement est effectué par la Région à l'OCGif qui reverse ensuite à notre section

Se rapprocher Des actions sociales et petite enfance de la ville Gif Sur Yvette